

Monsieur MATSCHEK, Conseiller Municipal chargé des Affaires Scolaires, propose au Conseil Municipal d'organiser des classes de neige pour les élèves de CM2 de la Commune, pour la dixième année consécutive.

En accord avec Monsieur l'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale, les séjours suivants sont prévus :

1er séjour : - du 12 Janvier au 2 Février 1984
- Nombre de classe : 1
- lieu d'accueil : "les Petits Chamois" à SAMOENS (Haute Savoie)

2ème séjour :
- du 17 Février au 8 mars 1984
- Nombre de classes : 2
- Lieu d'accueil : "Les Puisots" (Haute Savoie)

Les modalités d'organisation de ces classes sont conformes aux circulaires ministérielles des :

- 21 Mars 1961 (Jeunesse et Sports)
- 29 Octobre 1963 (Education Nationale)
- 27 Novembre 1964 (Education Nationale)
- 14 Novembre 1968 (Education Nationale)
- note de service N° 82-399 du 17 Septembre 1982

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide l'organisation de trois classes de neige :
 - . une à SAMOENS (Haute Savoie)
 - . deux aux PUISOTS (Haute Savoie)
- désigne pour en bénéficier :
 - . 1 classe de CM2 de 24 élèves de l'école primaire mixte Jacques Prévert,
 - . 2 classes de CM2 de 28 et 29 élèves de l'école primaire mixte Pierre Loti.
- fixe la participation des familles comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL (Ressources de l'année 1982, déduction faite des 10 et 20 %, divisées par 12/divisées par le nombre de parts fiscales)	PARTICIPATION FAMILIALE
moins de 840 F	415 F
de 841 F à 1 081 F	521 F
de 1 082 F à 1 321 F	623 F
de 1 322 F à 1 561 F	727 F
de 1 562 F à 1 801 F	832 F
de 1 802 F à 2 041 F	937 F
de 2 042 F à 2 282 F	1 041 F
de 2 283 F à 2 522 F	1 144 F
de 2 523 F à 2 762 F	1 243 F
de 2 763 F à 3 002 F	1 348 F
plus de 3 003 F	1 392 F

- rappelle que pour les familles envoyant la même année deux enfants en classe de neige et/ou transplantée, une réduction

de 10 % sera accordée sur le montant de la participation familiale payée par enfant,

- confie l'organisation de ces classes :

1) pour SAMOENS à la Clé des Camps, Association pour l'organisation de vacances d'enfants, adolescents, adultes, 17, rue Jean Jaurès 62260 AUCHEL,

2) pour LES PUISOTS à l'UFOVAL, 49, rue Isabey à NANCY.

- dit que ces dépenses afférentes au budget primitif 1983 seront prévues à l'article 643.

- sollicite la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général pour ce type de classe de découverte.

- sollicite également une subvention auprès du Ministère de l'Education Nationale.